VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°6
DEL 2026/019

OBJET :

Création et désignation des délégués à la Commission d'appel d'offre des marchés publics (CAO)

Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2, L 1411-5, L2121-21 et L 2121-22,

Entendu l'exposé du maire présentant à l'assemblée délibérante la composition, le fonctionnement et les compétences de la Commission d'appel d'offres dont le rôle est essentiel dans l'application du Code des marchés publics :

- la commission est composée du maire (ou de son représentant) et de cinq membres du conseil municipal,

- la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste de l'assemblée,

- le nombre de suppléants doit être égal à celui des membres titulaires,

- peuvent participer, avec voix consultative aux réunions de la Commission d'appel d'offres :

  - un représentant des services techniques compétents pour suivre les travaux ou effectuer le contrôle de conformité,
  - des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres,
  - le comptable public et le représentant de la D.D.C.R.F.

Considérant que Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que la désignation des membres se fait par un vote au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter à bulletins secrets pour la désignation des membres de la CAO.

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE PROCEDER au vote à bulletins secrets pour la désignation des membres de la CAO,

- DE PRÉSENTER une liste par groupe ainsi établie, comprenant, **en sus du Maire**, Président de droit, cinq membres du conseil municipal :

Candidats proposés par la majorité municipale :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Benjamin VERDEIL, Président de droit	Béatrice VICENTE
Pascal ROBERT-COLS	François ROQUES
Frédéric LACAZEDIEU	Nathalie GAYRAUD
Béatrice HAYMES	Jean-Pierre DILE
Annick POVOA	Karine LLUCH-SALA

Candidats proposés par le groupe d'opposition :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Julien BACOU	Jean-Marc AUBES

Résultat du vote :

Liste proposée par la majorité municipale : 26 voix

Liste proposée par le groupe d'opposition : 7 voix

- DE DÉCLARER élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres, les personnes désignées dans le tableau ci-dessous.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Benjamin VERDEIL, Président de droit	Béatrice VICENTE
Pascal ROBERT-COLS	François ROQUES
Frédéric LACAZEDIEU	Nathalie GAYRAUD
Béatrice HAYMES	Jean-Pierre DILE
Annick POVOA	Karine LLUCH-SALA
Julien BACOU	Jean-Marc AUBES

- DE DÉSIGNER Mme Béatrice VICENTE représentant légal du maire, Président de la Commission en cas d'absence ou d'empêchement.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »